

Communiqué de presse

Lucerne, le 28 juin 2016

Moins de délits liés à des actes de violence en Suisse

Les chiffres de l'assurance-accidents obligatoire confirment le revirement de tendance constatable dans la statistique de la criminalité: parmi les jeunes hommes, les délits liés à des actes de violence ont diminué de 40 % depuis 2008. En 2015, les accidents de personnes exerçant une activité lucrative ont en revanche augmenté par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'accidents professionnels a continué de baisser, alors que celui des accidents durant les loisirs et des accidents touchant des chômeurs et des demandeurs d'emploi ont enregistré une hausse. Depuis 2015, les accidents ont progressé de 1,6 %, ce qui peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et de personnes actives en Suisse. Le temps, plus propice aux activités de loisirs que l'année précédente, a également contribué à l'augmentation du nombre d'accidents non professionnels. L'assurance-accidents obligatoire a ainsi enregistré près de 810 000 nouveaux accidents en 2015, comme l'indique la statistique actuelle du SSAA (cf. tableau ci-dessous).

Statistique des accidents LAA (salariés et demandeurs d'emploi)			
	2015	2014	Variation
Accidents professionnels	266 661	268 156	-0,6 %
Accidents non professionnels	526 562	513 259	+2,6 %
Accidents des demandeurs d'emploi	16 431	15 288	+7,5 %
Total	809 604	796 703	+1,6 %

Important recul parmi les hommes jeunes

La [dernière analyse](#) du SSAA relative aux blessures dues à des actes de violence au cours des vingt dernières années offre un bilan réjouissant: la violence est en déclin en Suisse. Les assureurs-accidents continuent d'enregistrer deux fois plus d'actes de violence qu'il y a vingt ans. Néanmoins, le nombre de blessés à la suite de délits liés à de tels actes a reculé de 20 % entre 2008 et 2014. Selon Alois Fässler, statisticien à la Suva, «ce recul s'explique presque exclusivement par le comportement des hommes âgés de 15 à 24 ans» (cf. infographie). Pour cette catégorie de personnes, les délits liés à des actes de violence ont même reculé de 40 % depuis 2008, se chiffrant à quelque 2200 cas par an. Le nombre d'actes de violence avait précédemment quadruplé dans le groupe en question, atteignant plus de 3600 cas par an.

Recrudescence de la violence durant le week-end

Comme l'avaient déjà montré d'anciennes études, l'augmentation des blessures dues à des actes de violence au cours des vingt dernières années est également liée à l'évolution du comportement durant le temps libre et des habitudes de sortie. Au fil des ans, les cas de violence se sont davantage concentrés sur le week-end. Pendant la seconde moitié des années 90, moins de 70 % des cas liés à des actes de violence parmi les 15 - 24 ans se produisaient un vendredi, un samedi ou un dimanche. En 2014, ce chiffre avoisinait les 80 %, soit environ 40 cas par week-end. L'intensité de la violence est à son paroxysme dans la nuit de samedi à dimanche, entre 22 heures et six heures du matin.

Absence de recul chez les jeunes femmes

Au cours de vingt dernières années, les blessures liées à des actes violence ont augmenté tout aussi fortement chez les femmes de 15 à 24 ans que chez les jeunes hommes. Mais, contrairement aux hommes, le nombre de blessures a enregistré une augmentation constante chez les femmes (cf. infographie).

L'évolution des cas de violence est similaire dans la Statistique policière de la criminalité et la statistique LAA: le nombre de cas culmine pratiquement au même moment et décline à nouveau parallèlement depuis 2009. «Cette forte similitude va à l'encontre de la thèse selon laquelle l'augmentation des actes violents enregistrés par la police est principalement due à l'évolution de la tendance à porter plainte», indique Alois Fässler. Au total, les assureurs-accidents dépensent annuellement près de 50 millions de francs pour les cas dus à des actes de violence. « Car lorsque deux personnes se bagarrent, tout le monde paie».

Des blessures plus graves

La valeur moyenne des frais de traitement (médiane) est plus élevée pour l'ensemble des cas de violence que pour les accidents durant les loisirs: à l'heure actuelle, les frais de traitement occasionnés par un tel acte s'élèvent en moyenne à 600 francs, contre 370 pour les accidents durant les loisirs. Les frais de traitement découlant d'actes de violence ont par ailleurs plus fortement augmenté que ceux liés aux accidents durant les loisirs. Entre 1995 et 2012, la valeur moyenne des frais de traitement relatifs aux actes de violence a même quasiment doublé (+ 93 %), alors qu'elle n'a augmenté que de 45 % pour les accidents durant les loisirs. «L'évolution des coûts indique que les blessures dues à des actes de violence ont tendance à être plus graves qu'il y a vingt ans», souligne Alois Fässler.

[Statistique des accidents LAA 2016: chapitre spécial «Blessures dues à des actes de violence chez les jeunes»](#)

Anciennes études sur le même thème:

12.9.2013:

[Blessures dues à des actes de violence: Chiffres mis à jour / Communiqué de presse](#)

30.8.2011:

[Etude «Nouvelle montée de la violence chez les jeunes» / Communiqué de presse](#)

12.6.2009:

[Etude «La violence chez les jeunes»](#) / [Communiqué de presse](#)

SSAA: Où se procurer la nouvelle statistique des accidents?

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), géré par la Suva, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA). Cette statistique est basée sur les informations fournies par les 29 assureurs LAA qui couvrent actuellement les salariés assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que contre les maladies professionnelles. Elle inclut les données de l'assurance-accidents obligatoire des chômeurs assurés auprès de la Suva. La statistique LAA recense uniquement les accidents des personnes actives et pas ceux des enfants, des élèves, des étudiants, des hommes et femmes au foyer ainsi que des rentiers. Ces chiffres concernent principalement les travailleurs et apprentis résidant en Suisse, âgés entre 15 et 64 ans. Ces personnes représentent pratiquement la moitié de la population.

L'édition 2016 est disponible en ligne et sur papier en français et en allemand. Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement à l'adresse suivante: Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), c/o Suva, Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne. Infos complémentaires: www.unfallstatistik.ch.

Informations aux médias

Henri Mathis, Communication d'entreprise

Tél. 026 350 37 80, henri.mathis@suva.ch

Infos complémentaires: www.suva.ch

S'abonner à la Newsletter Suva: www.suva.ch/newsletter-f